

Initiatives parlementaires

La motion recommande que le gouvernement porte de 500 \$ à 1 000 \$ l'exemption fiscale des pompiers dits volontaires afin de tenir compte de l'inflation et de reconnaître l'utilité des services rendus à la société. La plupart des Canadiens ne reconnaissent probablement pas l'importance de nos pompiers volontaires, et je voudrais regarder certaines des statistiques.

Il y a 76 000 pompiers volontaires au Canada. Plus de 65 p. 100 des 26 000 pompiers en Ontario, soit 17 000, sont des pompiers volontaires. Quatre-vingt-quinze pour cent des 653 services d'incendie de la province sont formés en totalité ou en partie de pompiers volontaires.

Cette motion se rapporte au paragraphe 6(1) de la Loi de l'impôt sur le revenu, qui prévoit que la première tranche de 500 \$ des allocations reçues par un pompier volontaire est exonérée d'impôt. L'idée d'augmenter ce montant n'a rien de nouveau. Comme on l'a dit précédemment, ce montant a été porté de 300 \$ à 500 \$ en 1980, et il n'y a eu aucune autre augmentation depuis malgré des hausses importantes du coût de la vie.

Il y a vraiment deux questions ici: premièrement, la mise à jour d'une disposition fiscale qui n'est plus représentative du pouvoir d'achat des Canadiens aujourd'hui et, deuxièmement, la juste reconnaissance des services rendus par ces milliers de pompiers volontaires. Il est clair que, sans ces gens, beaucoup de localités n'auraient aucune protection contre les incendies.

Je n'exagère pas en disant cela. Beaucoup de localités rurales n'ont pas les ressources financières nécessaires pour payer des pompiers à plein temps. Même avec des pompiers volontaires, de nombreuses localités de ma circonscription doivent partager ces services avec les municipalités voisines. En fait, je voudrais prendre quelques minutes pour raconter aux députés une expérience personnelle.

À la fin des années 60, il y eu un incendie sur notre ferme. Nous avions une exploitation avicole. Un bâtiment à trois étages d'une superficie de 21 000 pieds carrés a pris feu. Ce bâtiment était situé au beau milieu de notre ferme. La maison que nous avions à cette ferme était vieille de 100 ans. Nous avions aussi un hangar et deux autres étables de l'autre côté.

La chaleur était si intense que toutes les vitres ont éclaté sur un côté de la maison. Il y avait un réservoir de 2 000 litres de gaz propane devant l'étable. Les pompiers nous ont aidés, cette nuit-là, à transporter ce réservoir à un autre endroit. Il y aurait eu un énorme trou dans le sol si cela n'avait pas été fait. Ils n'ont pas pu sauver l'étable, mais ils ont sauvé la maison, le hangar et les deux autres étables. Ils ont risqué leur vie pour nous aider.

Quel serait le coût de cette exemption? Je crois que ce point a été soulevé plus tôt par un autre député. On estime que le coût de la pleine utilisation de la nouvelle exemption serait de 38 millions de dollars. C'est beaucoup d'argent, mais les services rendus par les pompiers volontaires compensent ce manque à gagner. Sans ces pompiers volontaires, une localité serait obligée soit de renoncer à toute protection contre les incendies, soit à embaucher des pompiers à plein temps à un coût beaucoup plus élevé que ce que je viens de mentionner. Les hausses d'impôts fonciers que cela nécessiterait rendraient ce service inabordable.

• (1830)

Laissons de côté les considérations financières et regardons plus attentivement qui sont ces gens. Ces pompiers volontaires sont des gens occupés qui ont des emplois à plein temps mais qui prennent quand même le temps de rendre service à leur collectivité. Je sais que tous les jeudis soirs, dans beaucoup de localités de ma circonscription, des pompiers tiennent leurs exercices. Ils se rendent souvent à des séances de formation dans différentes régions de la province, et ils le font à leurs propres frais.

Le terme «volontaire» permet de faire une distinction avec les employés rémunérés et les professionnels. Je n'aime pas à l'utiliser parce que les pompiers volontaires ne manquent aucunement de professionnalisme. Ces gens sont appelés non seulement à combattre les incendies, mais aussi à remplir une foule d'autres fonctions. Ils ont reçu la formation pour la réanimation cardiopulmonaire, les premiers soins, les interventions dans les accidents de la route et d'autres situations d'urgence.

Lorsque les pompiers volontaire secourent des accidentés de la route, il peut arriver qu'un père se retrouve devant son fils ou sa fille, ce qui est très difficile sur le plan émotif.

Je songe à une situation d'urgence qui s'est présentée dans ma circonscription, soit la tornade qui a touché à la fois les régions de Grand Valley et d'Orangeville. C'est aujourd'hui le triste anniversaire de cette catastrophe.

Les pompiers non seulement remplissent ces fonctions, mais donnent aussi de leur temps avec abnégation pour organiser des défilés et des campagnes de sensibilisation à la protection contre les incendies, pour soutenir diverses causes locales ou pour collecter des fonds pour leurs propres services. Non contents de travailler gratuitement, ils collectent des fonds pour leurs propres services de lutte contre les incendies. Presque toujours, les pompiers volontaires mènent ces activités à leurs propres frais et en donnant gratuitement leur temps.

À mon avis, la motion à l'étude est importante, car elle permet de souligner à la Chambre le travail des pompiers volontaires. Je suis heureux d'avoir pu prendre la parole pour appuyer la motion.

M. Andrew Telegdi (Waterloo): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je participe au débat sur cette motion dont je félicite mon collègue de Haldimand—Norfolk.

Il est certain que nous n'avons que trop tardé à porter de 500 \$ à 1 000 \$ la déduction pour les pompiers volontaires.

Lorsque j'étais conseiller municipal, j'ai été en contact avec les pompiers professionnels et volontaires, et je puis vous dire que ma localité n'aurait pas la même qualité de vie si elle ne pouvait pas compter sur les pompiers volontaires. Dans les localités rurales, il serait impossible d'assurer une protection adéquate contre les incendies en faisant appel uniquement à des pompiers professionnels.

Il ne fait pas de doute dans mon esprit que le pompier volontaire est l'exemple par excellence du bénévolat. Il incarne le sens communautaire. Ces gens peuvent répondre à l'appel jour et nuit et sont prêts à quitter leur lieu de travail pour rendre service. Leurs employeurs méritent aussi des félicitations. J'espère que nous ferons un jour quelque chose pour souligner le travail de nos pompiers.